

Les Cahiers de droit



Sous la direction de Huynh Thi HUONG, *Bibliography of International Humanitarian Law Applicable in Armed Conflicts*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge et Institut Henri-Dunant, 1980, 389 p. ISBN 2-88077-000-9.

Diane Guillemette

Volume 26, numéro 4, 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042709ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042709ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guillemette, D. (1985). Compte rendu de [Sous la direction de Huynh Thi HUONG, *Bibliography of International Humanitarian Law Applicable in Armed Conflicts*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge et Institut Henri-Dunant, 1980, 389 p. ISBN 2-88077-000-9.] *Les Cahiers de droit*, 26(4), 1088-1089. <https://doi.org/10.7202/042709ar>

publiés dans l'*Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, même si quatre d'entre eux, portant sur le bilan économique des années 1974 à 1978, semblent mériter une certaine actualisation. Il n'est pas question ici du manque d'intérêt, mais plutôt de la redondance des textes qui n'ont pour tout changement que les dates et quelques chiffres.

À l'opposé, il aurait été souhaitable que le chapitre concernant le droit mauricien ait été plus long car il contient un inventaire de situations uniques à l'Île Maurice, qui peuvent être très enrichissantes pour ceux qui s'intéressent au droit comparé. Le Code civil français de 1804 est resté intégralement en vigueur dans sa formule originelle, malgré le changement de puissance coloniale. Ce droit est appliqué et interprété dans les décisions conçues et rédigées en anglais, immergé dans un milieu juridique entièrement britannique, soumis aux règles de procédure anglaise. Par contre, toute personne peut s'adresser à la cour en français. Encore plus original, même si un témoin peut s'exprimer en anglais ou en français, on lui demande de le faire en créole afin que les parties puissent suivre les débats sans avoir à recourir au service d'un interprète.

Une autre particularité intéressante du droit mauricien est que seul le mariage devant une autorité civile est valide, le mariage religieux étant relégué au rang d'une quelconque union libre. Encore plus curieux, la fonction de juré est considérée, à l'Île, comme une obligation, une charge qui pèse sur les citoyens, et non pas un droit. Ce qui fait que la Cour suprême a décidé que la loi qui interdisait aux femmes d'exercer les fonctions de juré, était constitutionnelle: la loi les soulageant d'une charge, ne les privait donc aucunement d'un droit.

Le but premier de ce livre a été de donner au lecteur intéressé, un ensemble de textes et documents dont la disposition dans l'*Annuaire des Pays de l'Océan Indien* rendait l'accès difficile. Voilà pourquoi on y traite également de l'Île Rodrigues, partie

intégrante de l'Île Maurice depuis 1968, qui est si petite (110 km²) qu'elle est fréquemment oubliée dans les ouvrages de référence ainsi que sur les croquis géographiques. Ses habitants, dont la vaste majorité est de langue française, ont mis sur pied un mouvement chargé de faire reconnaître la spécificité de la communauté rodriguaise dans l'ensemble national mauricien.

« L'Île Maurice, sociale, économique et politique » donne plus qu'une vue générale de ce petit pays, car on peut y retrouver les détails de ses aspects juridiques, géographiques et politico-socio-économiques. Ce volume est donc un véritable terrain d'exploration pour les comparatistes.

Diane GUILLEMETTE
Université Laval.

Sous la direction de Huynh Thi HUONG,
Bibliography of International Humanitarian Law Applicable in Armed Conflicts,
Genève, Comité international de la Croix-Rouge et Institut Henri-Dunant,
1980, 389 p. ISBN 2-88077-000-9.

La venue de cette bibliographie sur le droit international humanitaire s'est longuement faite attendre. Avant la réalisation de cette entreprise par la juriste Huynh Thi Huong, il n'existait aucun ouvrage complet de cette nature. Jouissant d'une vaste connaissance du droit international humanitaire. Mme Huong a su effectuer minutieusement les choix d'ouvrages devant être inclus dans la bibliographie.

Le droit international humanitaire a souvent été considéré comme une forme marginale du droit international et du droit en général. Régi par les quatre conventions de Genève de 1949 et les deux protocoles additionnels de 1977, le droit international humanitaire tend à assurer une protection et un traitement humain aux victimes des conflits armés. La méconnaissance relative de ce droit ne veut certes pas dire qu'il est désuet ou inapplicable. Dès lors, faire connaître et diffuser ce droit apparaît comme

fondamental. Pour cela, de nouveaux travaux doivent être entrepris sur le sujet. Mais, jusqu'ici, les juristes et autres personnes intéressées par ce droit ne possédaient pas d'outil de repérage leur permettant de faire de fructueuses recherches.

Ce vide ressenti dans la recherche relative au domaine du droit international humanitaire a été comblé par la *Bibliography of International Humanitarian Law Applicable in Armed Conflicts*. Plus de 5 000 titres d'articles et de livres, inscrits dans leur langue originale — la majorité des titres étant en français, anglais, espagnol, allemand et italien —, forment une excellente banque de données.

La bibliographie, divisée en trois grandes parties (références générales, conflits armés internationaux et conflits armés non internationaux), retrace plus d'un siècle de littérature dans le domaine du droit international humanitaire. Elle est conçue afin de permettre une recherche rapide et efficace tant sur des points généraux (ex. : méthodes et moyens de combat) que particuliers (ex. : ruse et perfidie) du droit en question.

Un système décimal de classification générale des données rend plus pratique l'utilisation de l'ouvrage, dont les références sont classées alphabétiquement pour chaque partie, chapitre, sous-chapitre et section. Le plan de classification, la table analytique ainsi que la table des matières y sont rigoureusement construits afin de profiter au maximum de la multitude de références contenues dans la bibliographie. De plus, si l'on s'enquiert des ouvrages écrits par un particulier, l'index des noms d'auteur est d'un grand secours.

La bibliographie s'avère une aide précieuse, un instrument de travail fonctionnel et efficace, ainsi qu'une indispensable base de départ à toute recherche en droit international humanitaire. Il est à souhaiter qu'un supplément ou une réédition soit faite d'ici peu, question de couvrir

la période de temps écoulée depuis la parution de cet ouvrage.

Diane GUILLEMETTE
Université Laval.

Stanley, M. MAKUCH, **Canadian Municipal and Planning Law**, Toronto, Carswell, 1983, 325 p., ISBN 0-459-35700-X (cartonné), ISBN 0-459-36100-7 (souple).

Depuis plusieurs années, l'ouvrage de base en droit municipal est, au Canada anglais, celui de M^e I.M. Rogers intitulé *The Law of Canadian Municipal Corporations* (2 vol., 2^e éd., Toronto, Carswell, 1971). Cet excellent ouvrage, axé davantage vers le droit ontarien mais référant aussi à la législation et à la jurisprudence d'autres provinces, y compris le Québec, a l'avantage d'être clair et très détaillé, mais l'inconvénient d'être très peu critique tant vis-à-vis la loi que vis-à-vis la jurisprudence. Par ailleurs, il ne fait aucune place à la doctrine. En fait, il ne contient même aucune référence à un ouvrage ou à un article.

Le *Canadian Municipal and Planning Law* du professeur Stanley M. Makuch se veut un complément à l'ouvrage de M^e Rogers. Il envisage le droit municipal dans un contexte plus large. Il est critique tant vis-à-vis la loi que vis-à-vis la jurisprudence. Il réfère à la doctrine et la discute. Par contre, l'exposé du droit est bref et tous les aspects du droit municipal ne sont pas abordés. En fait, malgré son titre très général, il constitue davantage une étude critique de certains aspects fondamentaux du droit municipal qu'une véritable synthèse de celui-ci. La critique est toujours très intéressante.

L'ouvrage du professeur Makuch porte, par ailleurs, sur le droit de certaines provinces canadiennes et non, malgré son titre, sur le droit canadien. La part du Québec est très mince. Seules huit pages réfèrent à des dispositions de lois québécoises dont cinq à la seule *Loi sur la communauté*